



# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles**

**du jeudi 06 juin 2024  
sur convocation du 30 mai 2024**

L'an 2024 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Les Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : RAVANEL Marie-Paule à FINELLI Alexandre.

**Absent** : STENUIT Bernard, SALMON Bryan

**Est nommé secrétaire de séance** : FINELLI Alexandre

**Assistaient également** : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie, M. LETEUR de l'Agence Technique Départementale.

## **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2024,
2. Finance- Subvention au titre des amendes de police,
3. Finance- Subvention au titre de village de l'Yonne +,
4. Finance- Avenant SAUR,
5. Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal Monsieur LETEUR, chargé d'opération à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne, qui est en charge des dossiers de la commune pour la sécurisation des traversées de l'agglomération RD 323 (Grande Rue) et RD 25 (rue Saint Pregts) et de l'élargissement des trottoirs pour faciliter le stationnement.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'intervention de M LETEUR pour expliquer les dossiers dont il a la charge.

En ce qui concerne :

- La sécurisation : il est proposé à chaque entrée de la commune des haies bocagères qui feront un effet de rétrécissement espérant un ralentissement des véhicules.
- Le stationnement : une partie de la Grande Rue verra son trottoir élargi, des îlots végétalisés sont envisagés et 18 places de stationnement sont prévues sur l'ensemble de la Grande Rue.

Le montant des travaux pour la sécurisation et le stationnement s'élève à 46 650.00 HT euros avec possibilité de subventionnement à hauteur de 21 061.00 euros et d'un autofinancement communal de 25 589.00 euros.

Il est précisé que le montant des travaux des trottoirs de la Grande Rue n'est pas compris dans cette proposition.

Monsieur LETEUR présente également le projet du parc de stationnement dans la cour du 19 Grande Rue afin de fermer la place de l'église.

Le montant des travaux pour le parking s'élève à 66 565.00 euros HT avec la possibilité d'une subvention de 18 000.00 euros et un autofinancement de la commune de 48 565.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte les estimatifs proposés.

Le Maire remercie Monsieur LETEUR pour sa présentation et ses explications. Ce dernier quitte le conseil à 21h30.

#### **1) Approbation du compte-rendu du 25 avril 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

#### **2) Finance – Subvention au titre des amendes de police**

Délibération n° 2024 -30

Monsieur le Maire expose que suite à la présentation des différents projets par Monsieur LETEUR réalisée en début de conseil, il est nécessaire de délibérer pour solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur le Maire présente les notes descriptives ainsi que les détails estimatifs et les plans de financement afférents à la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte les dossiers descriptifs et les détails estimatifs présentés pour le projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles.

Le conseil adopte le plan de financement annexé à la présente délibération, sollicite les subventions au titre des amendes de police et autorise le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

#### **3) Finance – Subvention au titre de village de l'Yonne +**

Délibération 2024-31

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte les dossiers descriptifs et les détails estimatifs présentés pour le projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles.

Le conseil adopte le plan de financement annexé à la présente délibération, sollicite les subventions au titre de villages de l'Yonne + et autorise le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

#### **4) Finance – Avenant n°2 SAUR**

Délibération n° 2024-32

Monsieur le Maire expose que conformément à la loi NOTRe, les compétences « eau et assainissement » doivent être transférées à la communauté de communes Yonne Nord au 1er janvier 2026.

La commune de Gisy les Nobles a pris la SAUR comme prestataire responsable de la gestion de la station d'épuration et du sous vide.

Le contrat initial avec la SAUR se termine au 31 décembre 2024. En attendant la prise de cette compétence par la CCYN au 1er janvier 2026, il paraît nécessaire d'établir **à titre exceptionnel** un avenant N°2 correspondant à un délai supplémentaire de 18 mois au contrat actuel. Le Maire ajoute que lancer un nouveau marché n'est pas judicieux pour une période aussi courte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de signer l'avenant n°2 avec la société SAUR pour garantir la continuité de la gestion du service assainissement jusqu'au 30 juin 2026 et charge le Maire de toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

## 5) **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- des élections européennes du 9 juin 2024 et complète le tableau des permanences du bureau de vote,
- de l'arrivée de Madame SIMONNET dans les services de l'ATD qui reprend activement notre dossier pour le schéma directeur d'assainissement,
- que le local des majorettes "Les Capucines" a été vidé et les clés restituées en mairie. L'association remercie la municipalité pour le prêt de ce local pendant toutes ces années,
- du départ à la retraite de Mme FINELLI au 1er janvier 2025.

Monsieur FINELLI informe que les démarches pour le verger conservatoire sont lancées et qu'il a été pris contact avec le Centre Régional de la Propriété Foncière.

Monsieur MENEREAU demande si les 15 panneaux électoraux pour les élections européennes ont été achetés ou empruntés. Monsieur le Maire souligne que le sujet avait été abordé avec Monsieur le Sous-Préfet lors de sa visite du 27 avril 2024 en mairie en présence de certains membres du conseil et confirme que les panneaux ont été achetés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Gisy les Nobles, le 26 juin 2024.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT